



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et Nouvelles Technologies, Madame Mounia BOUCETTA, le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Monsieur Hamid BENZAOU, le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, Madame Latifa ECHIHABI et le Président de la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire, Monsieur Amine BERRADA SOUNNI, ont ratifié le mardi 20 septembre 2011 une Convention Cadre définissant les modalités de leur collaboration pour la mise à niveau du secteur des industries agroalimentaires afin de répondre aux exigences de sécurité sanitaire.

Aux termes des dispositions de cette convention, les signataires s'engagent à œuvrer ensemble dans une démarche d'accompagnement des entreprises agroalimentaires, et notamment celles affiliées à la FENAGRI, pour leur mise en conformité progressive avec les exigences réglementaires notamment les dispositions de la loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et ses textes d'application.

Ainsi, à travers cette convention, la collaboration entre les parties portera d'abord sur la mise en place d'une procédure d'échange d'information de manière régulière, permettant d'assurer un suivi des démarches d'agrément / autorisation, d'autocontrôle et de traçabilité, ensuite sur l'accompagnement des entreprises par l'information, la sensibilisation, la formation, l'élaboration de référentiels filières, la définition de méthodologies des contrôles entreprises et enfin sur l'évaluation et le suivi de ces différentes actions. Elle prendra la forme de différents programmes qui seront élaborés et gérés par un Comité de Pilotage conjoint dans lequel seront présents chacune des entités signataires et dont le secrétariat sera assuré par la FENAGRI.

Cette collaboration a pour ambition d'être un exemple de partenariat entre le secteur public et le secteur privé avec pour credo la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la protection de la santé du consommateur dans un contexte favorable au développement économique de l'industrie agroalimentaire.

Il est à noter que le secteur agroalimentaire détient une place importante dans le secteur industriel. Il est représenté par plus de 2000 entreprises qui assurent une production de 85 Milliards de DH (1/3 de la production industrielle), génère une valeur ajoutée de plus de 26 Milliards de DH (34% du PIB industriel), emploie plus de 100000 personnes (21% de l'effectif industriel) et exporte 11,6 Milliards de DH (18% des exportations industrielles).

Contacts du secrétariat du Comité de Pilotage  
Tél : 06 61 84 06 93 – Courriel : [sg@fenagri.org](mailto:sg@fenagri.org)  
Adresse : FENAGRI, Siège de la CGEM,  
23, Bvd Mohamed Abdou, Quartier Palmier, 20340 Casablanca